



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de l'Administration Générale

NIORT, le 21 septembre 2015

Arrêté modificatif portant désignation des délégués de l'administration aux commissions administratives chargées dans les communes de l'arrondissement de Niort de l'établissement des listes électorales (2015-2016)

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la section II du chapitre II du titre I du livre I du Code Electoral et notamment l'article L. 17 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 18 janvier 2013 portant nomination de M. Simon FETET, conseiller référendaire à la Cour des comptes, en qualité de Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret du Président de la République du 10 octobre 2014 nommant M. Jérôme GUTTON, en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 octobre 2014 portant délégation de signature à M. Simon FETET, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 août 2015 portant désignation des délégués de l'administration aux commissions administratives chargées dans les communes de l'arrondissement de Niort de l'établissement des listes électorales (2015-2016) ;

VU la demande formulée par le maire de SAINTE-EANNE le 17 septembre 2015 proposant Mme Eliane KHIAMI en remplacement de M. Christian ENARD ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

/...

ARRETE :

ARTICLE 1er.- L'annexe 1 de l'arrêté préfectoral du 28 août 2015 portant désignation des délégués de l'administration aux commissions administratives chargées dans les communes de l'arrondissement de Niort de l'établissement des listes électorales (2015-2016), susvisé, est modifiée ainsi qu'il suit :

Commune de SAINTE-EANNE – Liste générale – Mme Eliane KHIAMI.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la préfecture et le Maire de SAINTE-EANNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à M. le Maire de SAINTE-EANNE.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Simon FETET